tre, dont les mots étaient pesés, met en lumière la gravité de la situation où le pays se trouve actuellement et nous rappelle les remarques adressées au gouvernement par des experts financiers et des députés qui, je m'en souviens, ont été traités avec mépris récemment par le député de Davenport (M. Gordon); celui-ci a déclaré que tout allait bien et que la situation ne l'inquiétait pas du tout. Telle a été la réaction de l'ancien ministre des Finances.

Nous ignorons la nature exacte des hausses d'impôt, et la déclaration du ministre des Finances me semble une bien drôle façon de procéder. Il aurait dû annoncer qu'il présenterait un exposé budgétaire tel soir. Cela aurait donné à la population l'assurance que le gouvernement a décidé d'agir enfin. Il aurait mieux valu que le ministre annonce que lundi ou mardi en huit il ferait connaître les hausses d'impôt dans un exposé budgétaire.

L'hon. M. Sharp: Puis-je poser une question au député? Ne croit-il pas qu'il serait souhaitable, comme je l'ai dit dans ma déclaration, que cette question soit décidée après consultation entre les partis à la Chambre?

L'hon. M. Lambert: Encore une fois, il m'est difficile de répondre puisque je n'ai pas vu la déclaration du ministre d'avance.

L'hon. M. Starr: Le gouvernement, comme d'habitude, se soustrait à ses responsabilités.

L'hon. M. Lambert: Je dois dire que nous nous trouvons dans une situation très singulière et, au nom de mes collègues et de moimême, je m'abstiens de tout commentaire jusqu'à ce que nous puissions étudier la déclaration du ministre. Néanmoins, je dirai que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, par exemple, sera bien étonné de l'imposition d'impôts supplémentaires pour financer le régime d'assurance frais médicaux, après toutes les affirmations contraires à ce propos. Aujourd'hui, le ministre nous dit que des impôts supplémentaires devront être imposés dans la mesure où ce régime sera établi. Tout ce qu'il fait, en somme, c'est réaliser les prédictions faites lors de la présentation de cette mesure par le gouvernement. Je le répète, nous nous trouvons dans une situation plutôt bizarre ce matin.

Pendant des semaines, les membres de notre parti ont exhorté le ministre des Finances à Dans tout le pays, on construit des immeufaire une déclaration sur les mesures que le bles à bureaux climatisés et à multiples

gouvernement entend prendre pour enrayer l'inflation grave dont souffre actuellement le pays, et le ministre a constamment remis cette tâche à plus tard. Il fait maintenant une déclaration de façon très étrange et très inusitée. Il a dit à la Chambre que les impôts seraient bientôt augmentés temporairement, mais il n'a pas dit quand. Cela crée beaucoup d'incertitude au pays et, particulièrement, dans le monde des affaires.

Le ministre dit qu'il est prêt à entamer des consultations quant au moment de ce faire. A mon avis, des consultations auraient dû avoir lieu avant que le ministre fasse sa déclaration ce matin, car cela lui aurait permis d'annoncer aujourd'hui qu'il pésentera un budget supplémentaire à une certaine date. Nous sommes accoutumés maintenant aux budgets supplémentaires. Le ministre a présenté un budget en 1966, mais il a dû le rectifier ensuite par un budget miniature à l'automne de la même année. Il a déjà présenté un budget cette année et, pour neutraliser le dommage causé par celui-là, il semble à la veille d'en présenter un autre, avant même que le premier ait été adopté par la Chambre. De toute évidence, il est temps que le gouvernement agisse pour sortir du bourbier où l'ont plongé ses inepties.

## • (11.20 a.m.)

Le ministre a, en réalité, annoncé deux choses: d'abord, qu'il sera obligé de recourir à des augmentations provisoires d'impôt. On se souviendra que le ministre l'a déjà fait en créant l'impôt remboursable de 10 p. 100 sur les bénéfices des sociétés, ce qui a été annulé plus tard. Néanmoins, on avait perçu ainsi une somme très considérable. Nous avons donc le droit de savoir sans tarder si cet argent sera remboursé, vu l'effet inflationniste qu'exercerait une telle action. Nous voulons aussi connaître, si nous devons être frappés d'une hausse temporaire d'impôt, quel secteur de l'économie canadienne sera obligé d'en porter le fardeau.

Le ministre a en outre annoncé qu'il veut qu'on restreigne la demande sur le marché des capitaux. A cet égard, il cherche à conclure des arrangements avec les gouvernements provinciaux. J'imagine arrangements s'appliqueront aussi à l'activité des gouvernements municipaux. Il est deux points qu'il ne faudrait pas oublier ici. Premièrement, est-ce que, dans l'ensemble, M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): l'accès restreint au marché des capitaux ne frappera que le secteur public de l'économie?